

11.10. La déclaration électronique, qu'en est-il ?

La déclaration électronique, qu'en est-il, comment faire?

L'obligation de procéder à une déclaration électronique est un fait maintenant pour un grand nombre d'entreprises. Ce document est destiné à vous familiariser avec les certificats et les procédures d'achat du certificat.

Nous avons pris comme exemple la déclaration TVA, mais cet exemple reste en grande partie valable pour les autres types de déclarations e-gouvernement

De quoi s'agit-il?

La déclaration T.V.A. doit se faire dorénavant en ligne via le site Intervat, et non plus via une déclaration papier à envoyer à l'administration locale. Le site Intervat donnera accès après authentification du demandeur. Cette authentification est basée sur un certificat digital qualifié (classe 3).

Qu'est-ce qu'un certificat digital?

Le certificat digital est un fichier hautement sécurisé certifiant l'identité de la personne, membre d'une organisation, auprès du site auquel accède l'utilisateur.

Certipost délivre un certificat qualifié vous donnant accès à Intervat et aux autres sites, de plus en plus nombreux d'ailleurs, qui sont à votre disposition pour toutes sortes de déclarations dans le cadre de l'e-gouvernement.

Comment acquérir un certificat digital?

- Certipost met à votre disposition son magasin en ligne, connectez-vous à <http://www.certipost.be/webshop>
- Pour la déclaration e-gouvernement, choisissez dans la catégorie e-Certificats, le certificat qualifié.
- Sélectionnez le support préféré: le CD-Rom, la clé USB ou la carte à puce. Les deux derniers types de support offrent plus de sécurité et peuvent également être utilisés pour d'autres applications e-Signing et e-Invoicing de Certipost.
- Sélectionnez la durée de validité de un, deux ou cinq ans.
- Effectuez le paiement, Certipost procèdera à la production et à l'envoi (recommandé) de votre certificat. Le mot de passe, qui protège votre certificat, sera envoyé via courrier postal séparé.
- Certipost vous demandera de renvoyer par courrier postal l'accusé de réception avec une copie des statuts de votre organisation et copie signée des pièces d'identité du demandeur et du représentant légal de l'organisation.
- Dès réception et validation de ces documents, Certipost procèdera à l'activation du certificat. Vous recevrez un mail confirmant cette activation.

Installation du certificat

Le CD-Rom livré avec votre certificat comprend un manuel d'installation complet.

- Suivez ces instructions d'installation, afin d'intégrer votre certificat dans votre navigateur.
- Vous êtes maintenant prêts à vous authentifier pour Intervat ou pour les autres applications d'e-gouvernement.

Utilisation du certificat.

Les sites e-gouvernement vous demanderont de vous authentifier avant de vous donner accès aux applications, procédez comme suit

- Connectez-vous au site p.ex. Intervat
<http://minfin.fgov.be/portail1/fr/intervat/welcomeintervatfr.html>
- Choisissez la méthode d'authentification par certificat
- Cliquez le bouton Log In
(un manuel d'utilisation est disponible sur cette page, cliquez le lien approprié pour le découvrir)
- Le site vous présentera un mini-écran avec votre/vos certificat(s)
- Sélectionnez votre certificat qualifié dans la liste, cliquez OK et introduisez le mot de passe qui donnera accès à votre certificat

- Le site fera une validation du certificat sur base du type (qualifié/classe 3), de la validité et du statut (activé) de votre certificat
- Dès validation, vous aurez accès aux applications et pourrez procéder à votre déclaration T.V.A., soit en mode manuel, soit en pointant vers un fichier XML produit par votre logiciel de comptabilité. Lisez et suivez les instructions

Validité du certificat

L'utilisation de votre certificat est limitée seulement par sa période de validité, ou son statut (activé/suspendu/révoqué). Il ne sera plus utilisable après le délai d'expiration qui peut être d'un an, deux ou cinq ans, en fonction de votre commande initiale. Aucune limite n'existe dans le nombre de déclarations et d'authentifications que vous pourrez exécuter avec ce certificat.

Autres applications possibles de votre certificat

Vous pouvez utiliser votre certificat également pour signer votre courrier électronique. Le CD-Rom vous donnera toutes les instructions pour configurer votre client mail (Outlook p.ex.). Votre certificat vous donnera toutes les garanties quant à l'authenticité de l'expéditeur et quant à l'intégrité du document.

Certipost offre d'autres services basés sur votre signature électronique.

➤ **E-Signing**

Votre certificat digital qualifié Certipost est conforme à la loi belge du 9 juillet 2001 relative à la signature électronique, en ligne avec la Directive Européenne sur la signature électronique. Cela signifie le certificat permet d'apposer des signatures électroniques qui seront considérées comme légalement équivalentes à une signature manuscrite.

Signez donc tout type de document électronique (word, Excel, pdf, jpg....), que ce soit un contrat, des plans ou autre document important, via l'application e-Signing.

E-Signing est une application en ligne facilitant la signature digitale à l'expéditeur, et permettant au destinataire de vérifier aujourd'hui, et dans quelques années encore, la validité de la signature au moment de son apposition. Le service e-Signing valide et conserve tous les éléments probatoires de la signature digitale pendant plusieurs années.

e-Signing est un service payant pour l'expéditeur. La vérification de la signature par le destinataire est un service gratuit.

A titre de promotion, nous offrons 100 crédits gratuits lors de l'achat d'un certificat sur support sécurisé clé USB ou carte à puce, valable pour l'apposition de 100 signatures. N'hésitez pas à faire un essai de ce service.

➤ **e-Invoicing Start**

Votre certificat vous permet également de signer et envoyer vos factures électroniques conformément à la réglementation en cours.

Les factures envoyées seront archivées légalement dans un compte Certipost pour une consultation facile.

Ce compte vous permettra également de recevoir et d'archiver les factures électroniques qui vous ont adressées via Certipost par d'autres partenaires commerciaux

Visitez <http://www.certipost.be/webshop/index.php?code=CCIEMV&language=fr> et découvrez des informations plus détaillées encore sur les certificats et leurs applications.